

## REUNION DU CONSEIL

Vendredi 31 mars 2017

*La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9 heures 21.*

### **M. le Président**

Pardon pour ce retard, mais nous avons un vrai problème d'organisation. Les groupes se réunissent une heure avant cette séance et les problèmes qu'ils soulèvent durent plus d'une heure. Pour éviter de mettre le Président et le Bureau dans une situation compliquée, j'invite les groupes à envisager la tenue de cette réunion la veille de notre conseil. Il ne sert à rien de créer des tensions inutiles susceptibles de générer des conflits ou des ruptures entre nous.

Deux délibérations sont retirées de l'ordre du jour. La première traite de la représentation des membres des conseils de surveillance des hôpitaux. J'ai souhaité que les groupes fassent des propositions pour que le Président puisse procéder à ces nominations, mais les candidats sont trop nombreux par rapport aux postes à pourvoir. Je retire donc la délibération et je vous demande de vous réunir à nouveau pour que nous puissions en délibérer lors de la prochaine session du conseil métropolitain. La seconde délibération retirée concerne la signature avec les grands syndicats, car certaines difficultés que je n'avais pas appréhendées sont apparues ce matin en réunion de groupes. Néanmoins, nous avons signé avec les grands syndicats à l'AMIF un Protocole d'accord très positif, dans lequel nous devons encore étudier la façon d'intégrer la ville de Paris. Je suis surpris de voir en dernière minute que l'accord n'est pas conclu, mais je suis dans une position constructive. Madame la Maire.

### **Mme HIDALGO (PS-DVG)**

Je suis également très constructive et il n'est pas question de mettre en cause l'avancée des travaux avec les grands syndicats. Néanmoins, alors que l'organisation des grands services est portée ailleurs par de grands syndicats, Paris est dans une situation de statut territorial particulier. Je ne mets pas en doute votre volonté

d'associer Paris, mais une association n'est pas suffisante pour nous, car nous avons une organisation de ces services pour 2,3 millions d'habitants. Il suffira de trouver un amendement précisant que, compte tenu de ce statut particulier, cette association est une intégration de Paris et de son organisation au travail effectué avec les grands syndicats. Je sais que les présidents de ces derniers sont d'accord pour que nous travaillions ensemble. Il ne s'agit pas d'un sujet de fond, mais de forme, selon laquelle l'association de Paris ne suffit pas. Vous voyez que je suis très constructive. Il ne s'agit ni d'une mise en cause ni d'une défiance de Paris. Les choses doivent être écrites compte tenu du statut particulier de Paris et du fait que nous portons ces grands services avec notre propre organisation. Nous avons besoin d'en discuter de façon équilibrée avec les autres grands syndicats.

**M. le Président**

Je reconnais et j'accepte cette position constructive. J'ai la même, mais je regrette que cela n'ait pas été traité en amont. Je répète ma position : le Président de la Métropole signe un Protocole d'accord avec les grands syndicats pour un travail commun et je les en remercie. La Ville de Paris a un statut particulier, elle n'est pas un grand syndicat et nous devons lui trouver une place particulière. J'invite les représentants des grands syndicats à se réunir rapidement pour que nous puissions délibérer lors du prochain Conseil métropolitain. Nous pouvons d'ores et déjà commencer à travailler avant le vote de la délibération. Anne, tu choisiras un délégué de la Ville de Paris pour que tout se passe de manière constructive.

Nous devons désigner le secrétaire de séance.

**M. JP MARTIN (LR-DVD)**

Puis-je m'immiscer dans votre échange avec Anne HIDALGO, Maire de Paris, sur le problème des grands syndicats ? Nous avons évoqué ce sujet au niveau du SIPPAREC, mais je considère que nous ne pouvons pas associer la Ville de Paris dans notre accord signé avec vous. Les grands syndicats ont signé. Il appartient à la Métropole de signer un autre document avec la Ville de Paris.

**M. le Président**

Je ne veux pas ouvrir un débat sur ce sujet aujourd'hui.

**M. JP MARTIN (LR-DVD)**

Le débat est posé de fait. Il est dommage que nous reportions cette délibération.

**M. le Président**

Il me semble que nous pouvons perdre trente jours pour une construction intelligente au lieu de nous fâcher sur un quiproquo de séance. Je suis d'accord pour que la Ville de Paris participe à nos travaux et j'ai signé un accord avec les grands syndicats. Nous trouverons la solution dans le mois prochain. Je vous remercie tous d'accepter le sujet ainsi.

Nous désignons M. ITZKOVITCH comme secrétaire de séance.

Avant de commencer nos travaux, je précise que j'ai représenté la Métropole hier à la cérémonie funéraire pour notre regretté ami Christian HERVY, ancien maire de Chevilly-Larue. Cet homme a beaucoup marqué les travaux de Paris-Métropole. Il était une grande voix du parti communiste. Il est décédé à la suite d'une très

longue maladie. Il a été très courageux. J'ai été très impressionné par la cérémonie à laquelle j'ai assisté. Plusieurs d'entre vous étaient également présents. Je souhaite que nous ayons une pensée affectueuse et amicale pour Stéphanie DAUMIN, la nouvelle maire de Chevilly-Larue. Si vous en êtes d'accord, je propose que nous lui envoyions ensemble un message d'affection, d'amitié et de solidarité dans ces moments pénibles qu'elle traverse. Je vous en remercie.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

Par ailleurs, nous avons passé des jours fantastiques au MIPIM. Je rappelle que, en dehors des séances et des délibérations, nous essayons de construire la Métropole vis-à-vis de l'extérieur. Celle-ci a occupé une place centrale au MIPIM. Le concours « Inventons la métropole » a été le grand événement du MIPIM au niveau français. Des centaines de personnes sont venues sur le stand de la Métropole et des aménageurs, architectes, investisseurs étrangers nous ont reproché de ne pas avoir été associés à ce concours. Je rappelle que 57 sites représentent 6,4 milliards d'euros d'investissement et 2,6 millions de mètres carrés à construire, c'est-à-dire 1 point de PIB pour la Métropole. C'est financé par les financiers et les aménageurs, avec 200 millions d'euros de l'État à travers la Caisse des Dépôts et le Commissariat à l'innovation. En septembre prochain, le jury désignera les 57 lauréats qui représentent ces 6,4 milliards d'euros. C'est un levier de croissance et d'emplois extraordinaire. Je regrette que l'on n'en parle pas davantage, malgré nos efforts de communication. Tout le monde cherche la création d'investissements et d'emplois. Nous l'apportons au bout d'un an d'existence de la Métropole et nous avons l'impression que tout le monde ignore nos actions. Cela m'ennuie et j'aimerais que les maires soient des relais d'information. C'est tout à fait exceptionnel. En janvier et février prochain, nous verrons débiter la construction de ces 57 sites.

Nous relancerons une deuxième session du concours en juin qui vous sera rappelée par une lettre expédiée lundi prochain. Nous vous demanderons de nous adresser les candidatures des villes souhaitant encore concourir. Vous devez proposer des sites, dont la maîtrise du foncier est avérée, totalement municipale ou par conventionnement certifiée. Nous essayons de négocier avec la RATP, la SNCF et l'EPIFIF pour les sites qui nous ont été signalés comme étant difficiles à soumettre au concours, faute d'une signature des conventions par les interlocuteurs. Nous essayons de faire progresser certains sites.

## **1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FEVRIER 2017**

### **M. le Président**

En l'absence d'observations, je considère le procès-verbal de la dernière séance adopté. Je vous en remercie.

## **2/ ORDRE DU JOUR — DÉLIBÉRATIONS :**

- **Administration**

1. Désignation des représentants de la Métropole au sein des conseils de surveillance des Établissements publics de santé du périmètre de la Métropole (point retiré)
2. Présentation du Protocole stratégique de programmation et de coopération entre la Métropole du Grand Paris et les responsables de services publics urbains (point retiré)

**M. le Président**

Les deux premières délibérations prévues à l'ordre du jour sont retirées.

3. Modification de la délibération CM2016/06/04 concernant les modalités de fonctionnement du Conseil de développement de la Métropole

**M. le Président**

Nous procéderons à la nomination d'environ 80 membres du CODEV. 7 ou 8 doivent encore être désignés. Nous avons accepté de nommer Michèle PAPPALARDO, présidente du CODEV, ancienne directrice de cabinet ministériel et ancienne présidente de l'ADEME, présidente de chambre à la Cour des comptes. Vous la connaissez tous et je suis très heureux qu'elle ait accepté. Nous avons lancé le CODEV le 21 mars dernier et il commence désormais à travailler avec les personnalités qualifiées nommées et les 24 citoyens tirés au sort, qui nous ont fait une très bonne impression.

Le principe de la loi et de la Métropole laisse la libre administration du CODEV s'organiser. J'ai pour mission de désigner les membres du CODEV et sa présidente, mais je n'y siégerai pas. Philippe LAURENT me représentera. Il sera mon intermédiaire sans être membre du CODEV. Mme PAPPALARDO doit organiser son conseil de développement.

Nous vous distribuons certains amendements, qui ont été déposés concernant la désignation du bureau du CODEV. Je suis favorable à la parité. Je rappelle que la Métropole ne peut pas décider de la parité dans son conseil métropolitain, puisque nous acceptons les délégués qui nous sont envoyés par les maires. Pour le CODEV, nous avons tenté au maximum d'atteindre la parité et je remercie tous les groupes qui ont largement contribué à la désignation de ces 80 personnes. Certaines personnalités ont été proposées par différents groupes. J'ai souhaité que soient nommées des personnes réputées compétentes, *intuitu personae* – qui ne représentent pas leur organisme – et qui seront écartées du CODEV après trois absences. Le CODEV a accepté ce règlement. Cette mécanique va se mettre en place, malgré quelques difficultés.

La présidente doit étudier la désignation du bureau. Six personnalités qualifiées sont nommées par le président du CODEV et deux membres citoyens sont tirés au sort. Nous tendrons vers la parité, mais je ne peux pas imposer une organisation au CODEV. Par ailleurs, nous ne pouvons pas demander au CODEV d'exiger une élection pour les membres du bureau, car ils ne se connaissent pas entre eux, hormis le fait qu'ils se soient rencontrés le 21 mars lors de la réunion d'installation. Si la présidente du CODEV en est d'accord, nous pourrions éventuellement modifier les modalités de fonctionnement pour l'avenir.

Concernant le renouvellement des membres du bureau du CODEV, huit membres élus sont candidats. Au cours de la première année de fonctionnement, nous pourrions prévoir une élection.

Deux amendements sont déposés. Sylvine THOMASSIN.

**Mme THOMASSIN (PS-DVG)**

Je salue l'installation du CODEV, ce qui est prometteur. Nos textes prévoient qu'il doit être consulté sur toutes les formes d'association des habitants à l'élaboration du projet métropolitain et de grands documents, comme le SCOT. Il peut également être consulté pour toute question relative à la Métropole et jouer un rôle de propositions envers nous. Il en est ainsi dans la plupart des institutions intégrant un CODEV. Nous considérons que le succès des travaux de notre conseil de développement sera un gage de réussite pour notre construction métropolitaine, car il pourra diffuser notre action auprès des habitants.

Le CGCT prévoit que le CODEV réunisse les partenaires économiques, sociaux et culturels de la Métropole et non des élus reliés à un mandat implanté sur le territoire. Nous considérons que les membres du conseil de développement, en particulier ceux du bureau, devraient pouvoir bénéficier des comptes rendus réguliers des travaux et instances de la Métropole et être associés en toute transparence à la vie institutionnelle de notre Métropole.

L'ensemble des élus socialistes et divers gauche, écologistes et citoyens, le Front de gauche et citoyens de la MGP demande au bureau de désigner en son sein deux vice-présidents, auxquels il peut confier un domaine privilégié de compétences, conformément à la délibération adoptée en juin 2016. Il demande également à ce que le CODEV puisse bénéficier d'un représentant de son bureau pour siéger au bureau de la Métropole. Agir dans cet esprit est selon nous un gage de démocratie collaborative et de libre gouvernance du conseil de développement.

**M. le Président**

Tu as défendu les deux amendements en même temps. L'un traite de la composition paritaire du bureau. L'autre traite de l'organisation du CODEV.

**Mme THOMASSIN (PS-DVG)**

Il s'agissait des modalités de fonctionnement. Un deuxième amendement, dont vous disposez, traite plus spécifiquement de la parité. Le fait de proposer Michèle PAPPALARDO comme présidente du CODEV est positif pour tendre vers la parité. Nous pouvons cependant approcher complètement la parité et la rendre fonctionnelle sur notre conseil de développement. Je note que cela se passe assez facilement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le secteur privé, au sein des conseils d'administration des 10 000 grandes entreprises françaises. Toute réserve sur la faisabilité concrète de cet objectif pour notre CODEV est donc écartée.

**M. le Président**

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ces amendements ? M. CESARI.

**M. CESARI (LR-DVD)**

Je répondrai sur les deux amendements. S'agissant de la parité, la formulation « tendre vers la parité » me convient et correspond à l'état d'esprit qui doit présider à toute organisation. Je trouve personnellement que la formulation d'origine était suffisante mais je laisse chacun libre de son choix.

S'agissant de l'organisation du bureau, je demande au nom du groupe LR et divers droite le rejet de cet amendement, car il ne nous appartient pas d'organiser la première année de fonctionnement de ce bureau. La présidente doit d'abord apprendre à connaître l'ensemble des acteurs et inversement. Pour une année, nous pouvons lui laisser la liberté de former l'exécutif avec deux vice-présidents qu'elle aura choisis. Il sera temps l'année suivante de procéder à une élection plus démocratique.

### **M. le Président**

Je partage la notion de pragmatisme. Je suis réellement démocrate. Le CODEV n'est pas la Métropole. J'ai une mission particulière pour constituer cet organisme et il vit ensuite de manière indépendante. Il appartient à sa présidente, et non à moi, de lui imposer des contraintes de fonctionnement. Je suis donc gêné face à un amendement qui cadre l'organisation de cet organisme de conseil, de propositions et d'émulations. L'important est qu'il remplisse les missions que nous lui confions. J'attends la première réunion du CODEV, car je souhaite agir vite, sans perdre de temps sur des considérations existentielles. Nous lui confierons notamment une mission pour le SCOT. Notre vice-président au SCOT doit se réunir avec Mme PAPPALARDO et les membres du bureau du CODEV, pour envisager les méthodes de travail du CODEV afin qu'il se prononce sur le SCOT avant le 12 mai. Je ne souhaite donc pas intervenir sur leurs modalités de fonctionnement pendant ce temps.

Par ailleurs, je suis pour la parité, mais il est difficile de l'imposer. À ce jour, Mme PAPPALARDO n'a pas quatre candidates pour le bureau. Je suggère donc de laisser le CODEV s'organiser. J'invite les groupes socialistes et autres qui ont déposé l'amendement à se rapprocher de Mme PAPPALARDO pour envisager une modification du règlement pour l'année suivante, en imposant éventuellement la parité quand les personnes se connaîtront. À ce jour, les personnes ne savent pas encore comment travailler ensemble.

Nous pouvons voter le premier amendement, mais il ne sera pas satisfait, car nous nous sommes déjà renseignés. En revanche, je demande le rejet du deuxième amendement, car il n'est pas dans ma mission d'imposer ce genre de modalités de fonctionnement au CODEV. Je ne le ferai pas.

Je présume que les amendements sont maintenus. Concernant la composition paritaire du bureau, notre délibération prévoit « *tendre vers la parité* ». L'amendement stipule « *composition paritaire* ». Nous procédons à un vote public. Ceux qui sont pour la parité totale du bureau votent pour l'amendement. Ceux qui sont contre votent contre ou s'abstiennent. Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**L'amendement est adopté avec 102 votes pour, 48 votes contre et 11 abstentions.**

Le deuxième amendement est plus compliqué, il demande la mise en place d'une organisation très formelle du CODEV. Je souhaite que nous votions contre cet amendement, car nous n'avons pas suffisamment travaillé avec le CODEV pour lui imposer des modalités de fonctionnement, d'autant que ces personnes ne se connaissent pas entre elles. Par ailleurs, il n'est pas possible de nommer un membre du bureau de la Métropole au bureau du CODEV, car ce n'est pas prévu par la loi. Je souhaite le rejet de cet amendement, car il est très largement prématuré. Catherine BARATTI-ELBAZ a la parole.

**Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Il y a peut-être une ambiguïté sur la dernière phrase de l'amendement. Il ne s'agit pas qu'un représentant du bureau siège au bureau de la Métropole, mais qu'il puisse y assister en fonction des sujets abordés et de nos sollicitations du CODEV.

**M. le Président**

Je comprends vos souhaits, mais je ne peux pas accepter cette forme d'amendement. Je veux respecter les règles et les fonctionnements. Nous avons déjà refusé la présence d'autres personnalités qui auraient mérité de participer au bureau du conseil métropolitain, parce que cela risquait de donner lieu à des revendications identiques. Votre revendication risque d'en susciter d'autres, que nous avons déjà refusées. Je ne me sens pas capable d'accepter pour les uns et de refuser pour les autres. Le bureau métropolitain invitera les membres du bureau autant que nécessaire pour siéger, de la même façon que pour les présidents de territoire. Nous ne pouvons pas inscrire cela dans une délibération. Je demande donc le rejet de cet amendement. M. LAGARDE.

**M. LAGARDE**

On nous indique qu'il s'agit d'assister, mais l'amendement stipule « siéger ».

**M. le Président**

Nous sommes d'accord. L'amendement stipule bien « siéger » et Mme BARATTI-ELBAZ évoque une mauvaise interprétation. Nous procédons à un vote public. Le vote est ouvert.

**L'amendement est rejeté avec 88 non, 72 oui et 3 abstentions.**

Nous devons maintenant voter sur la délibération globale, amendée sur la parité. Nous procédons à un vote à main levée.

**La délibération est adoptée avec 170 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions.**

Je vous remercie de ce travail constructif. Le vote favorable de la délibération avec un amendement accepté et un autre rejeté signifie que nous construisons ensemble quelque chose d'équilibré. Je m'en réjouis.

- **Développement économique**

4. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole du Grand Paris et l'Institut de l'économie circulaire (IEC)

**M. LEMOINE (LR-DVD)**

Cette délibération intervient dans le prolongement des actions de la Métropole et, en amont, des initiatives prises par la Ville de Paris et Paris Métropole, avec la création du livre blanc de l'économie circulaire par un certain nombre de grandes collectivités, ce qui a constitué le démarrage de cette très belle aventure.

Le 28 octobre dernier, nous coanimions avec la Mairie de Paris le premier anniversaire de ce livre blanc. Le 17 janvier, le groupe de travail des élus métropolitains, avec des experts et des praticiens a été installé. Le 1<sup>er</sup> mars dernier, le G142, c'est-à-dire les référents politiques et techniques de nos communes et territoires, a été mis en place. Il nous est rapidement apparu important de pouvoir adhérer à l'Institut de l'économie

circulaire, qui capitalise au niveau national un ensemble d'expertises, d'expériences et d'ambitions et nous y avons adhéré le 5 décembre 2016. Désormais, il convient d'avoir un partenariat plus actif, pour que l'Institut de l'économie circulaire vienne en appui des opérations de sensibilisation, de formation et d'animation d'événements qui accompagneront l'architecture que je viens d'indiquer, afin que nous montions en puissance, que cette culture de l'économie circulaire se diffuse à travers l'ensemble de nos collectivités et que nous puissions échanger le plus efficacement possible et promouvoir un certain nombre d'actions au niveau métropolitain.

À titre d'exemple, la Fédération française du bâtiment nous a déjà demandé de réfléchir au niveau métropolitain à certains enjeux déjà mis en place par la Ville de Paris ou par Plaine Commune. De même, l'industrie automobile nous a demandé de l'aider à une captation plus efficace de la ressource, dans le cadre du recyclage de vieux véhicules qui finissent trop souvent en décharge dans nos caniveaux ou autres endroits non conventionnels. Nous avons déjà suscité l'intérêt de grands acteurs industriels ou de grandes agences ayant trait à l'économie circulaire, pour que le niveau métropolitain soit la bonne échelle d'intervention et éventuellement pour rôder des process industriels ensuite reproductibles en France ou à l'étranger.

Pour toutes ces raisons, l'Institut de l'économie circulaire nous est apparu comme un acteur majeur, susceptible de consolider ces acquis et de nous guider dans la belle aventure de l'économie circulaire.

#### **M. le Président**

Merci de conduire les travaux en ce sens. Il y a quelques années, lorsqu'il est né, je ne croyais pas à ce concept. J'ai tout de même voulu mettre en place cette expérience dans mon agglomération, avec Nanterre et Suresnes, et elle fonctionne très bien. Je crée d'ailleurs une deuxième ressourcerie dans la ville de Rueil-Malmaison, car nous avons besoin de développer cette activité. Dans le cadre du C40, nous avons rencontré avec Anne HIDALGO les industriels de l'automobile du monde. Ils sont allants pour les discussions contre la pollution, sur le plan français et métropolitain. Il me semble qu'ils peuvent également nous aider dans la mise en place d'un système d'élimination des déchets de voiture (carrosseries...). Il me semble qu'une action peut être menée rapidement et de façon crédible aux yeux de l'opinion publique. Les métropolitains pourraient ainsi voir le rôle de la Métropole. Joëlle MOREL.

#### **Mme MOREL (EC)**

Convaincu que l'économie circulaire peut redynamiser notre économie, créer des dizaines de milliers d'emplois et être le moteur pour construire un horizon politique fédérateur, le groupe écologiste de la Métropole votera cette convention avec enthousiasme. Ce partenariat est essentiel pour sensibiliser la commission économie circulaire, pour animer et organiser des événements, pour rassembler un comité d'experts qui nous aidera à définir les actions portées par la Métropole. Il est de notre responsabilité d'inventer un nouveau modèle économique qui ne cherche pas le profit, mais le partage des richesses, qui respecte l'environnement, protège les biens communs, crée de l'emploi, valorise plutôt que gaspille. La Métropole a la capacité, grâce à notre pouvoir de planification et nos compétences opérationnelles, de promouvoir l'économie circulaire à grande échelle.

Grâce au travail d'Antoinette GUHL, maire adjointe à l'économie circulaire auprès d'Anne HIDALGO, la Ville de Paris s'est engagée dans l'impulsion de cette nouvelle économie, en mobilisant les citoyens et les acteurs des mondes économiques, associatifs et académiques pour un nouveau projet de territoire. Ce travail collaboratif a abouti à l'élaboration du livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris. 65 propositions peuvent donc



constituer dès maintenant les axes de travail fédérateur dans le cadre de la construction de la Métropole du Grand Paris. Je me permets donc de donner quelques pistes de travail, qui pourraient se traduire par une plus étroite collaboration avec l'ADEME, avec l'ARENE, avec le groupe des acheteurs publics responsables afin d'agir avec le levier de la commande publique, en introduisant et en donnant du poids aux clauses d'économie circulaire dans les marchés publics.

Je terminerai par la nécessité de créer une plateforme en ligne collaborative d'information sur l'économie circulaire, pour que les acteurs de tous horizons puissent se rencontrer, pour que les bonnes pratiques puissent être partagées. Cette plateforme permettrait de fédérer les acteurs aujourd'hui dispersés, d'orienter les porteurs de projets vers de bonnes informations et de bons partenaires, et enfin de communiquer envers le grand public.

**M. le Président**

Merci. Léa FILOCHE.

**Mme FILOCHE (PS-DVG)**

L'adhésion de la Métropole à l'Institut de l'économie circulaire est ici détaillée, ainsi que la convention qui nous engagera pour les deux prochaines années. Il s'agit d'une confirmation de notre adhésion qui a été actée lors d'un bureau en décembre dernier. L'Institut de l'économie circulaire est une association créée en 2013, qui compte parmi ses membres fondateurs la Fondation Nicolas Hulot, le groupe La Poste, Gaz et réseau de distribution de France, l'éco-organisme Ecofolio, l'école de commerce de management Kedge Business School et le Syndicat français de l'industrie cimentière entre autres. Cette association a pour vocation d'être un centre national de réflexion, de mutualisation, d'échanges et d'informations visant à la promotion d'une économie circulaire en France et en Europe.

Depuis notre adhésion, la Métropole souhaite confirmer cette démarche de manière pérenne, comme vous nous l'avez confirmé, Monsieur le Président. Le groupe de travail qui réunit régulièrement certains d'entre nous sur l'économie circulaire en est la preuve. Je salue les travaux de ce groupe qui, en plus d'être pluriel en matière de représentativité d'élus, permet d'échanger concrètement avec un grand nombre d'acteurs du territoire, qu'ils soient professionnels ou associatifs. Nous devons construire de nombreux ponts pour favoriser le développement de l'économie circulaire et nous pourrions le faire avec ce type de groupe de travail.

La convention détaillée va dans le sens de valoriser ce sujet qui commence à être considéré à sa juste mesure : inévitable, essentiel et surtout créateur de richesse et de lien social. Les journées de l'économie circulaire que nous organiserons cette année permettront certainement de faire prendre conscience au plus grand nombre que les ressources de notre planète sont effectivement limitées et que nous devons nous interroger clairement sur nos modes de consommation et de production. En cela, l'économie circulaire contribue à proposer des solutions alternatives, mais surtout économiques, écologiques, solidaires et fidèles aux territoires qui les proposent.

**M. le Président**

Merci. Je suis désolé, mais les micros se coupent automatiquement au bout de deux minutes. C'est le système de la Région, pour respecter le temps de parole.

## **Mme FILOCHE**

La Métropole doit participer à cette prise de conscience collective et en cela s'inscrire dans un réseau de faiseurs, à l'écoute et valorisant les dynamiques observables. C'est une démarche essentielle. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de cette délibération.

## **M. le Président**

Il s'agit de nouvelles pratiques. Le monde change autour de nous, beaucoup plus vite que nous-mêmes en sommes capables. Je demande à tous mes collègues de faire des efforts pour s'intégrer dans ces nouvelles pratiques, d'accepter et de s'engager dans ces changements positifs. Je remercie Xavier LEMOINE et le groupe de travail qui mettent en place cette politique. Je souhaite que cette délibération soit votée.

Nous passons au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **Environnement**

5. Approbation de la convention Etat-Collectivités dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans »

## **M. BREUILLER (EC)**

Dans le cadre de la compétence confiée par la loi, en matière de lutte contre la pollution de l'air, la Métropole s'est engagée dès sa création sur ces enjeux. Je rappelle l'organisation avec la Ville de Paris de « Cities for air », la création du dispositif « Métropole roule propre » et notre participation aux travaux de révision du plan de protection de l'atmosphère. Nous avons été lauréats avec plusieurs collectivités de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » lancé en juin 2015 par le ministère de l'Environnement. Ce travail engagé au sein de la mission de préfiguration a réuni les établissements publics territoriaux de Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre, la Ville de Paris, les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Cela permettra aux cosignataires de bénéficier d'un cofinancement de l'État à hauteur de 1 million d'euros.

Les échanges ont permis d'aboutir à la convention qui vous est présentée, qui comporte deux volets :

- des études à l'échelle métropolitaine avec une description précise des caractéristiques des véhicules circulant, une étude des impacts économiques, sociaux et sanitaires, des mesures d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité et une stratégie de communication sur la qualité de l'air. Ce volet coordonné par la MGP pour un coût de 340 000 euros sera subventionné par l'État à hauteur de 228 000 euros. Il est préalable à des décisions de mesures de type ZCR ;
- des actions territorialisées en faveur de la qualité de l'air, propres à chacun des autres signataires. L'engagement financier sur ce volet atteint 6 041 000 euros et sera subventionné par l'État à hauteur de 772 000 euros. Les mesures concernent de l'accompagnement au covoiturage, des parkings sécurisés vélos, le soutien des projets de mobilité active.

La réalisation de ces actions nous permettra de franchir un pas supplémentaire. La commission du développement durable a rendu un avis favorable à cette délibération, que nous vous invitons à adopter.

**M. le Président**

Merci. Christophe NAJDOVSKI.

**M. NAJDOVSKI (EC)**

Ce travail a été entamé depuis pratiquement deux ans et demi. Je vous félicite collectivement de l'adoption de cette convention, entre l'État et la MGP. Un travail avait été initié par la Ville de Paris avec les intercommunalités alors constituées, à l'automne 2014 (GPSO, Val de Bièvre, Est Ensemble, Plaine Commune), de manière à élaborer des pistes de travail communes, à une échelle qui préfigurait la Métropole. Cela s'est concrétisé par deux conférences métropolitaines (en janvier 2015 à Paris et en juin 2015 à Boulogne-Billancourt), qui avaient permis de creuser les premières pistes de travail à une échelle métropolitaine. Le dossier a ensuite été déposé par la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris avec ces collectivités, laquelle a été désignée lauréate par le ministère de l'Écologie de cet appel à projets « Villes respirables ». C'est une bonne nouvelle pour la Métropole, car l'échelle métropolitaine est un périmètre d'action tout à fait pertinent pour la lutte contre la pollution de l'air et pour la reconquête de la qualité de l'air.

Cette convention nous permettra de poser le diagnostic de la qualité de l'air à l'échelle métropolitaine et d'accompagner certaines actions. Ainsi, le fait métropolitain, qui est une évidence sur les questions de pollution de l'air, montrera l'engagement de la Métropole dans ce domaine et confirmera qu'il faut agir à cette échelle pour améliorer la qualité de l'air de nos concitoyens. C'est une question de santé publique. Nous sommes très heureux de cette délibération que nous voterons.

**M. le Président**

Le vote est ouvert.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

6. Octroi d'une subvention à l'association Sentiers Métropolitains pour la création d'un sentier de randonnée pédestre « Le Sentier métropolitain du Très Grand Paris »

**M. BREUILLER (EC)**

L'association Sentiers Métropolitains nous a soumis un projet très intéressant. Il s'agit de réaliser une infrastructure pédestre, permettant une mobilité piétonne à l'échelle de la Métropole et valorisant surtout les patrimoines naturels et culturels de notre Métropole, dépassant d'ailleurs le périmètre institutionnel qui nous rassemble ici. Cet itinéraire articule nos territoires à ceux des villes nouvelles. Il est essentiellement adossé aux gares du Grand Paris Express, au RER, aux stations de tram et de métro et c'est également un outil de création de culture métropolitaine.

En 2017, le sentier métropolitain débutera par une année de repérage public – 200 communes seront explorées – afin d'en construire l'itinéraire. Je précise que les territoires et les communes devraient faire remonter, par notre intermédiaire, aux porteurs de projets les événements remarquables en termes de patrimoine naturel ou culturel, qui mériteraient de figurer sur ce sentier. Chaque mois, une journée de repérage sera ouverte au public, guidé par une association. Deux journées seront organisées avec des auteurs, illustrateurs, écrivains et journalistes. L'homologation de ce sentier pourrait être réalisée par la Fédération

française de randonnée pédestre. C'est enfin une formidable opportunité, pour que nos citoyens s'approprient d'une autre façon active la Métropole et ses atouts. Nous vous proposons donc d'octroyer une subvention d'un montant de 40 000 euros, aux côtés d'autres collectivités, à ce projet de sentier métropolitain.

**M. le Président**

Cela représente 400 kilomètres. Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. de FROMENT (LR-DVD)**

Je salue cette initiative et cette subvention. Il s'agit d'un investissement pour un projet pérenne assez original, mais qui compte un précédent de GR métropolitain réalisé avec succès par Marseille, la capitale européenne de la culture. C'est l'occasion de donner une visibilité à la réalité du territoire de la Métropole. C'est une très bonne chose pour les habitants. D'ici quelques années, nous pourrons marcher à travers le territoire de la Métropole.

**M. le Président**

La Ville de Paris est essentielle dans la mise en place de ce sentier. Nous attendons confirmation de sa subvention annoncée de 40 000 euros, comme la Métropole. L'association espère obtenir d'autres subventions, car 164 000 euros sont à financer. Nous ferons en sorte d'assumer les choses ensemble pour ce magnifique sentier. Danièle PREMEL.

**Mme PREMEL (FdG)**

Je m'inscris dans ce projet avec enthousiasme. Il serait bien que la culture y prenne toute sa place. Je m'attacherai à remonter le maximum de lieux culturels à visiter sur ce chemin et ce parcours.

**M. le Président**

Tu as tout à fait raison et tu dois entrer en discussion avec Daniel BREUILLER. Je vous fais confiance. Nous procédons au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

7. Préparation de la prise de compétence « Gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

**M. BERRIOS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole travaille à la prise de compétence de la GEMAPI, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le sens le plus étendu possible. Cette compétence porte sur :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, ainsi que les accès à ceux-ci ;
- la défense contre les inondations – c'est probablement le point le plus important – ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. Cet élément de développement durable et d'environnement est essentiel à notre territoire.

La loi NOTRe a précisé le calendrier et les modalités de cette compétence obligatoire. Les EPCI à fiscalité propre et notre Métropole devront l'exercer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Sa mise en place peut s'accompagner de la création d'une taxe affectée optionnelle.

Sur l'année 2016, de nombreux contacts ont été pris. Aujourd'hui, un diagnostic rapide de la situation permet de dessiner les contours d'une stratégie à organiser et le travail à venir. La GEMAPI est une ambition nécessaire, car l'eau est un élément structurant de notre métropole, laquelle ne serait pas au niveau des standards d'autres pays, notamment en Europe, en cas de crue, selon l'OCDE. Les différents événements de l'année passée nous ont démontré la fragilité de notre territoire à cet égard. C'est une ambition généreuse, car elle porte sur l'aménagement et sur le respect d'un environnement de proximité de notre territoire. C'est une ambition porteuse d'avenir, car elle peut être partagée par tous dans un avenir relativement proche, non seulement dans un objectif de baignade, mais des Jeux olympiques et de l'Exposition universelle qui doivent également nous conduire à une réflexion rapide sur ce thème.

Pour prendre cette compétence en conscience, nous devons avoir un état des lieux consolidé notamment en :

- complétant notre connaissance des ouvrages, lesquels nous permettent d'anticiper et de lutter contre les inondations ;
- renforçant notre connaissance du fonctionnement hydraulique et des rivières, ce qui nécessitera un travail avec l'ensemble des partenaires locaux dans les territoires (villes, syndicats ou départements) ayant une connaissance très fine en la matière ;
- évaluant la vulnérabilité de notre territoire, malgré les différentes séquences vécues et malgré le bon fonctionnement de différents dispositifs, en vue d'élaborer une stratégie solide ;
- clarifiant l'organisation locale tout en respectant le principe de subsidiarité. La GEMAPI est une compétence atomisée entre tous les acteurs (communes, départements, syndicats, EPT, MGP) ;
- identifiant, coordonnant et fédérant des moyens, notamment en recourant aux expertises des acteurs locaux ;
- optimisant les moyens humains et financiers existants. Le transfert de compétence doit générer celui des moyens financiers existants. Or, l'atomisation des acteurs conduit également à une atomisation des moyens financiers, qu'il conviendra de canaliser pour que la compétence soit prise de façon efficace ;
- construisant la solidarité avec l'ensemble des territoires, qui dépassent souvent la Métropole du Grand Paris, notamment en amont ;
- coordonnant les politiques publiques, qui relèvent du plan climat, du SCOT, du CODEV. Les grands opérateurs de réseau ont également une action sur cette compétence.

La Métropole doit donc se doter d'une stratégie ambitieuse et mobilisatrice. Avant toute levée d'un impôt supplémentaire, elle doit procéder à des diagnostics et veiller à ce que la responsabilité de chacun, notamment en matière d'entretien d'ouvrage, soit respectée, avant de prendre en charge les aménagements et les ouvrages précités.

La réunion du groupe de travail GEMAPI du 8 mars dernier a permis de s'accorder sur le fait que le travail doit dorénavant porter, d'une part, sur l'état des lieux et le diagnostic et, d'autre part, sur les partenariats à construire et leurs modalités en organisant une fédération des compétences sous-tendue par le principe de subsidiarité auquel nous sommes tous très attachés. Ceci permettrait au conseil métropolitain de débattre en séance de juin sur les contours de la compétence et les principes de la stratégie que nous devons adopter,

d'examiner dès septembre le recours ou non à la taxe GEMAPI et de finaliser en novembre la stratégie et d'approuver les actes administratifs associés.

Il s'agit d'une délibération importante de prise en main d'une compétence ambitieuse, généreuse et porteuse d'avenir pour notre Métropole.

#### **M. le Président**

Elle est surtout importante, parce que nous avons chacun une mission. Cette atomisation, de l'amont jusqu'à Paris, est la cause du manque de décisions qui n'ont jamais été prises par les différents acteurs et notamment par l'État. Elle n'a pas permis de faire le nécessaire pour protéger Paris et sa région. C'est dramatique. Chacun se renvoie le sujet et personne ne décide. La loi nous ayant donné cette compétence, nous avons décidé d'anticiper d'une année la prise de compétence pour faire avancer les choses et coordonner l'ensemble des actions. Nous avons commencé avec Seine Grands Lacs et l'EPTB. Nous essaierons de travailler de manière constructive avec les syndicats. La difficulté réside dans la détermination des actions à mettre en œuvre (création ou rehaussement de barrages, création de lac par exemple) et je souhaite que nous procédions rapidement à l'expertise.

La taxe, évaluée par certains à 2 euros par habitant, soit 14 millions d'euros de produit, doit également être étudiée. Nous devons mettre en place une imagination, qui doit se traduire par des projets et des décisions.

#### **M. BERTHAUD (LR-DVD)**

Je remercie Sylvain BERRIOS pour sa présentation et son implication sur cette question. Je rappelle que le SIAAP est particulièrement concerné dans plusieurs actions sur le sujet. Au-delà des compétences de GEMAPI, j'insiste sur un travail commun avec l'ensemble des communes sur les problématiques d'imperméabilisation des sols, afin d'avoir une action réellement efficace et concertée. Elles ont des conséquences en matière d'inondation, de gestion de nos réseaux, de coûts et d'évolution de tarifications liées à l'assainissement. Nous avons quelques pistes de réflexion sur ce sujet et il serait bien que nous débattions au mois de juin de la façon d'installer, dans le cadre de la GEMAPI, un plan de lutte contre l'imperméabilisation des sols ou d'atteindre des solutions plus innovantes. Je pense que nous pouvons avoir un rôle de coordination pour cette action.

#### **M. le Président**

Tu as tout à fait raison. Cela s'inscrit également dans le cadre de la préparation du SCOT et des PLUI dans l'ensemble des territoires. Notre vice-président et notre direction générale des services pourraient éventuellement préparer des notes aux maires pour les avertir de cette impérieuse nécessité. François VAUGLIN.

#### **M. VAUGLIN (PS-DVG)**

La protection de nos territoires est un enjeu essentiel. Avec cette délibération, nous réaffirmons aussi le souhait de valoriser notre lien à l'eau, qui est un trait d'union entre nos territoires. Rivières, canaux, fleuves et berges doivent retrouver toute leur place dans nos villes. Comme maire d'arrondissement, je me réjouis de l'ouverture, dès ce week-end, du parc des berges de Seine à Paris.

Nous observons une certaine atomisation entre les nombreux opérateurs existants. Certains éléments importants sont déjà structurés, tels que l'EPTB Seine Grands Lacs. Tous sont des partenaires et des atouts pour le combat à venir, dans le respect du principe de subsidiarité qui a été rappelé. Il convient de travailler sur la gouvernance de l'EPTB pour l'élargir prioritairement à l'amont. Son vaste territoire dépasse largement

les frontières de notre Métropole et de la Région, puisque l'EPTB couvre Troyes, Langres et Château-Chinon. Sa gouvernance élargie ne devra oublier personne. Sa reconnaissance déjà ancienne comme EPTB lui confère un rôle spécifique, puisque la loi autorise seulement un EPTB sur un territoire donné. Je ne suis pas sûr que l'ajout d'une super structure au millefeuille actuel complexe et à cette atomisation soit nécessaire. Nous poursuivrons ce débat dans les prochains mois.

Nous adhérons à l'état d'esprit que vous avez toujours porté pour la Métropole, s'agissant d'en faire une administration de mission et non de gestion. Nous vous faisons confiance pour faire vivre cet état d'esprit dans la construction d'une métropole stratégie sur la GEMAPI, en mobilisant les excellents techniciens présents sur notre territoire. C'est une belle mission pour dessiner et incarner la métropole résiliente que nous voulons tous.

#### **M. le Président**

Merci. Tu as oublié les baignades. L'objectif est de mettre en place des aires de baignade dans le cadre de la politique souhaitée par Sylvain BERRIOS.

#### **M. BERRIOS**

C'est un élément important, parce que c'est l'objectif d'ensemble de la GEMAPI qui tire l'ensemble des autres points fondamentaux de la GEMAPI. Il nous rassemble et permet d'avoir une volonté enthousiasmante pour l'ensemble des territoires et des populations. C'est l'élément de conviction majeur pour reconquérir nos territoires, nos berges, nos rivières et le fleuve. L'objectif baignade est celui que nous lançons avec cette délibération.

#### **M. le Président**

Madame la Maire de Paris, nous avons tenu compte dans cette délibération des demandes faites par la Ville de Paris. Nous procédons au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **Finances**

#### 8. Présentation du rapport sur le développement durable

##### **M. BREUILLER (EC)**

La loi Grenelle 2 a instauré l'obligation légale de présenter un rapport tenant compte de nos actions en matière de développement durable. Cette obligation s'applique à notre Métropole et c'est aussi une opportunité. Ce rapport détaillé et exhaustif a été rédigé par notre administration. Il est organisé autour des cinq finalités définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations ;

- les dynamiques de développement.

Le rapport très exhaustif qui a été rédigé de façon magistrale par notre administration présente dans le volet de la lutte contre les changements climatiques nos dispositifs « La Métropole roule propre », l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », l'observatoire métropolitain relatif à l'expérimentation de la piétonnisation des berges et l'élaboration du plan climat.

Dans le volet « transition énergétique », le rapport présente la mise en place de plateformes numériques de rénovation énergétique, la commission consultative de l'énergie, la préfiguration d'un fonds air-bois ainsi que la couverture du territoire par des ALEC.

Dans le volet « biodiversité », il présente la prise de compétence anticipée de la GEMAPI, le financement de la vanne de Joinville, l'adhésion prochaine à l'EPTB Seine Grands Lacs, l'action menée avec Natureparif de diffusion d'un guide de gestion écologique des espaces collectifs, le concours des miels, l'adoption d'une feuille de route à venir sur la nature dans la métropole, l'engagement résolu dans l'économie circulaire et la perspective d'un événement d'envergure internationale autour de l'économie circulaire en octobre 2017.

Dans le volet « épanouissement », le rapport présente l'appui aux projets des ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil, le groupe de travail sur le transport fluvial, la lutte contre les nuisances sonores, l'élaboration à venir du PMHH.

Concernant les enjeux de cohésion et de solidarité, il présente la création du FIM qui remporte un vif succès auprès des collectivités membres de la Métropole, la mise en place d'un observatoire financier métropolitain, le fonds de concours en direction des villes sinistrées par les inondations, le reversement de 30 % de la CVAE à travers la DSIT, le remarquable résultat de « Inventons la Métropole », dont des sites n'ayant éventuellement pas retenu l'attention de promoteurs ou d'investisseurs, ont bénéficié, la résilience avec la signature du Pacte Etat-Métropole, le guichet unique post-Brexit et les rencontres du président à Londres, Tokyo ou au MIPIM.

Concernant la Métropole exemplaire et responsable, nous avons décliné nos politiques d'achat, de tri, de dématérialisation des actes, la convention avec la Caisse des Dépôts pour une restauration en faveur des personnels en circuit court et en produits bio et l'adhésion au portail Maximilien.

Ce rapport du développement durable 2016 illustre le dynamisme de la première année de fonctionnement de la Métropole et sert de bilan d'activité.

### **M. le Président**

Je remercie très sincèrement Daniel BREUILLER pour son excellent travail de vice-président chargé de ces problèmes. En l'espace d'un an, le travail collectif réalisé est considérable. Sylvine THOMASSIN.

### **Mme THOMASSIN (PS-DVG)**

Il convient de saluer ce rapport qui nous apporte beaucoup plus qu'une obligation légale en vue du vote du budget. Il est toujours intéressant et structurant d'observer les actions accomplies, en vue de définir un plan d'action à venir. Grâce à ce document, il est motivant pour nous de constater le travail accompli en un peu plus d'un an d'existence seulement. De nombreuses actions conséquentes ont été actées. « La Métropole roule propre » est l'une de nos belles actions, de même que le Fonds d'investissement métropolitain, de nombreuses



actions de développement durable subventionnées, aidées et soutenues dans nos villes, le Pacte d'innovation Etat-Métropole, le lancement de la réalisation de grands documents, le travail des commissions.

Ce rapport de développement durable devient un état d'esprit qui imprègne nos actions et notre travail quotidien, à la fois des élus et de l'administration métropolitaine, et cela doit nous motiver. Dans l'ordre du jour de notre conseil de ce jour, nous relevons d'ailleurs l'importance de notre action relative à la lutte contre la pollution, à l'économie circulaire, à la valorisation de la biodiversité et des ressources, notamment avec les sentiers métropolitains, l'adoption de la convention « Villes respirables », qui préfigure des actions structurantes comme les études sur la mise en place des zones de restriction de la circulation à l'échelle métropolitaine, à même de lutter contre la meurtrière pollution de l'air subie au quotidien.

Selon le groupe socialiste, il reste à consolider le volet humain et social du développement durable, qui inclut la notion de bien-être. Celle-ci ne se résume pas au niveau des revenus et à l'économie, mais également à la culture, à l'éducation et à la santé. Des projets répondant à cet objectif doivent donc être soutenus dans le cadre du Fonds d'investissement métropolitain. Nous y serons attentifs lors du rapport 2017.

### **M. le Président**

Merci. Mme BELHOMME.

### **Mme BELHOMME (FdG)**

Ce rapport montre que la Métropole du Grand Paris n'a pas à rougir de son action en termes d'environnement et de cadre de vie. Beaucoup a été fait en un an d'existence. Elle a fait preuve de volontarisme dans la prise en compte des questions de pollution de l'air et dans le soutien à l'élaboration des PCAET et du PCAEM. La Métropole a également soutenu des projets plus concrets en participant par exemple au financement des stations Vélib. En revanche, l'opération « Métropole route propre » doit être repensée, car le dépôt de 27 dossiers sur 1 000 potentiels ne représente pas une réussite, quatre mois après son lancement.

Ce rapport montre également deux grands absents dans cette politique de développement durable. L'un des piliers principaux, la lutte contre les inégalités territoriales n'apparaît pas suffisamment en Île-de-France. Première région économique du pays, elle concentre pourtant de véritables fractures sociales. En 2016, l'écart de revenu médian entre un habitant de Seine-Saint-Denis et un habitant des Hauts-de-Seine atteignait 50 %, selon la même tendance d'appauvrissement des plus pauvres et d'enrichissement des plus riches. Les élus du Front de Gauche souhaitent que la Métropole s'empare de ces questions au travers de ses compétences d'aménagement, de développement économique et de logement. Un véritable engagement est attendu sur les questions de logement social et sur l'encadrement des prix du foncier.

Les autres grands absents de ce rapport sont les habitants. Bien que la loi NOTRe n'ait pas été ambitieuse en la matière et ait *a minima* prévu la création d'un conseil de développement, nous devons être plus ambitieux et nous hisser au même niveau que d'autres grandes métropoles mondiales. Par exemple, Montréal s'est dotée d'un office de consultation publique qui organise tout au long de l'année des concertations avec les habitants. À l'échelle métropolitaine, il est possible de se concerter directement avec les habitants sur des projets concrets et aussi de demander aux Métropolitains ce qu'ils attendent de notre nouvelle structure. Nous aurions d'ailleurs dû commencer par là en janvier 2016. Nous prenons acte de ce rapport et attendons que la Métropole progresse sur ces deux sujets.

## **M. le Président**

En un an, nous avons effectué un travail important. Je rappelle que le concours des miels est reproduit. Nous lancerons également un concours des vins et des bières métropolitains, pour montrer notre capacité à les produire.

### **Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### 9. Adoption du budget primitif de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2017

### **M. CARREZ (LR-DVD)**

Ce projet de budget est construit à partir d'un ensemble de recettes (fiscales, CVAE, dotations de l'État, dotation d'équilibre provenant des EPT et de la Ville de Paris), lequel est prévu pour 3,426 milliards d'euros. Après imputation des restitutions aux communes (attributions de compensation métropolitaine) pour 3,37 milliards d'euros, après financement des dépenses de fonctionnement en année pleine (frais de personnel, frais de fonctionnement, études, indemnité), la marge brute d'autofinancement, qui reste pour financer l'investissement, s'élève seulement à 27,3 millions d'euros. Cette somme est à comparer aux 70 millions d'euros en 2016. C'est donc une très forte diminution des marges de manœuvre de la Métropole du Grand Paris.

Cette chute ne provient pas de baisses de ressources fiscales. Au contraire, selon des chiffres encore provisoires, la CVAE progresserait en 2017 d'au moins 32 millions d'euros (+2,9 %). De façon non significative, la TASCOM et l'IFER progressent de quelques dizaines de millions. La chute de la marge brute d'autofinancement est exclusivement liée à la baisse des dotations de l'État. Celles-ci sont réparties en deux catégories :

- la dotation d'intercommunalité. Pas très importante, elle baisse de 150 millions d'euros en 2016 à 134 millions d'euros en 2017, car la contribution au redressement des finances publiques s'impute sur cette dotation d'intercommunalité. Cette même contribution diminue en 2017 de moitié par rapport à 2016, compte tenu de la décision annoncée au Congrès de l'Association des maires de France par le Président de la République en juin 2016. Cela impacte néanmoins la MGP de 14 millions d'euros, laquelle cède une partie de cette baisse aux EPT au titre des anciens EPCI pour 6 millions d'euros. La baisse nette pour la MGP est donc de 8 millions d'euros ;
- la dotation de compensation de la part salaire de l'ex-taxe professionnelle. Cette réforme de 2000 avait consisté à remplacer la part salaire par une dotation d'État. Or, cette dotation représente un montant considérable pour la MGP de 1,184 milliard d'euros. Jusqu'en 2015, elle était perçue par les communes ou, le cas échéant, par les EPCI. Cette dotation dorénavant perçue par la MGP subit le financement de la péréquation nationale. À partir de cette dotation est opérée chaque année l'augmentation de la DSU, de la DSR, de la DNP pour plusieurs centaines de millions d'euros. Le Comité des finances locales, responsable de la répartition chaque année de ces dotations, a fixé à - 2,73 % la baisse de 2017 par rapport à 2016, soit une baisse de 32 millions d'euros à la charge de la MGP. Dans le droit de 2016, une fraction de cette baisse était répercutée aux EPT au titre des communes ex EPCI. Dans la loi de finances de 2017, la totalité de cette baisse est dorénavant assumée par la MGP, qui joue un rôle de protection des finances locales ou intercommunales. Cela représente 40 millions d'euros de moins (32 +8), exclusivement sur ces dotations.

Les baisses de dotations annulent complètement, et même plus, la progression de CVAE. Que faisons-nous donc, quand la CVAE n'augmente pas, augmente faiblement ou diminue ? Dans une telle hypothèse, la MGP n'ayant pas de pouvoir fiscal, la seule possibilité serait de baisser les attributions de compensation métropolitaines versées aux communes. À travers ce budget 2017, nous observons une certaine fragilité du modèle financier de la Métropole du Grand Paris par rapport aux baisses de dotations.

Le budget de fonctionnement est très raisonnable. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 3,3 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de loyer et le reste représentant des équipements. Des dépenses d'étude pour traiter différents plans (SCOT, Plan métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, Plan Climat Air-Energie, GEMAPI) sont provisionnées à hauteur de 4 millions d'euros environ, ce qui paraît raisonnable. Les dépenses de personnel étant très réduites – inférieures à 3 millions d'euros – et l'effectif de la MGP étant plafonné à 45, nous devons faire appel à des organismes extérieurs (APUR, IAU) par le biais de contrats et de rémunérations, bien que celles-ci soient raisonnables. Des dépenses de communication de 1,7 million d'euros sont liées à la coorganisation de manifestations, qui donnent la visibilité de notre collectivité. La plupart de ces manifestations, sur le développement urbain, sur l'économie circulaire ou sur la qualité de l'air sont coorganisées avec la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la MGP et le EPT. Nous avons délibéré sur la participation de la MGP à hauteur de 4 millions d'euros au titre de l'aide aux 400 stations de Vélib', soit 10 000 euros par station. Enfin, le budget de fonctionnement inclut les indemnités des élus sur année pleine.

Le budget de fonctionnement est donc raisonnable et le problème de la MGP réside dans la marge de manœuvre qui se réduit dangereusement, année après année.

#### **M. le Président**

Je te remercie pour ta précision et pour ta gestion aussi précautionneuse de l'avenir que nous ne connaissons pas. Dans ces périodes électorales un peu préoccupantes, il vaut mieux être prudent et ne pas spéculer sur l'avenir. M. LECLERC.

#### **M. LECLERC (FdG)**

Malgré une dynamique de la fiscalité en progression, le budget de la Métropole, comme pour toutes les collectivités, sera à nouveau marqué par l'austérité, imposée par la loi de finances 2017 qui met à contribution les finances et les dotations des collectivités locales pour assurer l'équilibre des finances publiques. Ce sont en fait des cadeaux faits sans contrepartie au milieu financier. Actuellement, la seule conséquence est l'asphyxie des collectivités. Le gouvernement a innové dans ses politiques d'austérité en faisant porter par les départements, les intercommunalités et les métropoles les baisses de ses compensations, telles que la baisse de la part salaire de l'ancienne taxe professionnelle.

Quel qu'il soit, nous devons agir envers le nouveau gouvernement en place pour que les dotations dues par l'État aux collectivités locales cessent d'être une variable d'ajustement des lois de finances.

La deuxième exigence dessinée par ce budget est le besoin d'instaurer un droit commun d'accès aux financements et aux subventions de la Métropole. Dans nos premières années de fonctionnement, le Front de gauche considérait que la Métropole était une bonne chose pour avoir des appels à projets, exister et avoir des actes forts. Il nous faudrait désormais élaborer des critères visant à réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de notre Métropole. Cela concerne le FIM et la DSIT, dont nous demandons que

le versement soit porté à 50 %. La Métropole renvoie pratiquement tout aux territoires et communes. Ce qui reste devrait servir à résoudre ces inégalités territoriales.

En périphérie de ce budget, nous notons le besoin d'outils pour mesurer l'efficacité de nos politiques publiques. Au-delà des indications que l'Observatoire a déjà commencé à fournir, cet indicateur doit nous montrer dans quelle mesure nous travaillons aux résorptions de fractures territoriales et sociales au sein de la Métropole.

Le budget devrait travailler sur ces infléchissements dans les prochaines années. Nous proposons que, dès cette année, la commission des finances, voire d'autres commissions si nécessaire, commence à travailler sur les contours de ce droit commun que nous devons mettre en place pour les financements métropolitains et pour nos relations de travail avec les territoires et les communes. Nous voterons ce budget avec cette volonté d'infléchissement sur les réductions de fractures et d'inégalités à l'échelle métropolitaine.

#### **M. le Président**

Tu te joindras donc aux travaux que Gilles CARREZ préparera, pour que nous présentions nos idées sur le financement de la Métropole au prochain gouvernement. David BELLIARD, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. GAUDUCHEAU, puis M. BERGER.

#### **M. BELLIARD (EC)**

Un budget est la transposition au plan financier de choix politiques. Décider d'investir dans certaines directions ou privilégier certaines structures repose sur une conception de la Métropole et traduit ses priorités. Soit l'on décide d'une Métropole solidaire, désireuse de réduire l'impact environnemental et les inégalités métropolitaines qui représentent pour certains une faiblesse pour son attractivité. Les groupes de travail qui préparent le futur projet métropolitain ont largement mis cette dimension en évidence. Soit l'on continue d'accepter la baisse des dotations qui étouffe les collectivités locales et notre métropole. La neutralisation de la CVAE par la baisse des dotations en est un exemple.

Notre groupe pense donc que la faiblesse financière structurelle de la Métropole, liée à la décision du législateur de retenir le principe de neutralité budgétaire, est porteuse de danger à moyen terme. Si la Métropole n'a pas les moyens d'agir, il sera aisé pour ses détracteurs de demander sa disparition. Notre groupe se joint à la demande formulée par mon prédécesseur, à savoir l'ouverture d'une discussion sur des dispositions à prendre pour ne pas mettre en péril les communes ni la Métropole et afin que cette dernière fasse des propositions formelles au législateur sur une organisation financière qui assurerait sa pérennité et sa capacité d'investissement dans une optique de développement et de réduction des inégalités et de notre impact environnemental.

#### **Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Ce vote du budget est un moment important pour toute collectivité. C'est l'occasion de rappeler que nous partageons des ambitions et des engagements communs. Nous sommes tous réunis autour de cette construction de la Métropole du Grand Paris. Nous voterons ce deuxième budget de la Métropole. Nous soulignons l'importance qui doit être donnée à l'investissement.

Je me félicite de nos premières décisions sur le Fonds d'investissement métropolitain et sur le Pacte Etat-Métropole et de notre ambition partagée pour que cet investissement contribue de manière durable à réduire

les trop fortes inégalités territoriales à l'échelle de notre territoire. Je salue aussi l'investissement de la Métropole dans Vélib, qui permettra formellement l'extension de ce dispositif de vélo en libre-service à l'échelle du territoire du Grand Paris. Ce sera une manière très concrète de faire exister la Métropole au regard de tous les Grands Parisiens. J'espère que d'autres collectivités aideront les communes qui en ont besoin pour cette extension.

Concernant le fonctionnement, vu l'état des finances de nos territoires et de nos communes, il est nécessaire d'observer les dépenses avec une grande rigueur et éventuellement de rechercher davantage de sobriété sur le budget événementiel et de communication à 1,7 million d'euros. Il conviendra d'être vigilant sur ce poste, qui nous paraît élevé au regard de nos discussions sur les difficultés de fonctionnement de certains territoires et communes.

Enfin, le meilleur moyen de tuer la Métropole est de faire en sorte qu'elle n'ait plus d'argent. Nous accueillons avec positivité votre proposition de réfléchir ensemble pour faire des propositions au prochain gouvernement, quel qu'il soit, pour consolider cette Métropole et ses ressources financières.

#### **M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)**

Le budget primitif 2017 reprend l'essentiel des éléments de notre débat d'orientation budgétaire et il traduit la poursuite de l'effort métropolitain en faveur d'un soutien aux communes et aux EPT. C'est pourquoi le groupe UDI l'approuvera. Toutefois, nous soulignons que le devenir financier et fiscal de la Métropole reste une source de préoccupation majeure. Le budget primitif montre que nous nous trouvons dans une impasse.

Au-delà de l'effort de gestion de la MGP, d'autres paramètres doivent être traités si nous voulons, d'une part, qu'elle endosse son rôle de métropole stratège et, d'autre part, que les collectivités qui la composent n'aillent pas droit dans le mur. Nous devons impérativement anticiper certaines questions en vue de défendre nos positions. Le contexte national reste fortement marqué par un objectif de réduction des dépenses publiques, dont une partie substantielle concerne la diminution des concours financiers aux collectivités. Nous ne sommes pas à l'abri de réductions supplémentaires importantes dans les années à venir. Avec la hausse insoutenable de la péréquation en sus, il ne nous reste plus que des perspectives d'asphyxie.

D'autres dispositions prévues par les lois de finances risquent également d'obérer gravement la capacité financière de la MGP et celle des collectivités, notamment la compensation de la baisse des dotations de compensation de la part salaire et les dispositions concernant la nouvelle territorialisation de la CVAE. Tout cela est de nature à renforcer les difficultés et à impacter les intérêts propres à chacun des échelons (communes membres, EPT, MGP). La MGP est encore à l'aise, du seul fait de report de crédits excédentaires en 2016, année de fonctionnement non pleine avec le démarrage du FIM. Structurellement, sans ces reports, nous n'aurions pas pu lancer des projets tels que Vélib qui représente 4 millions d'euros. Il faudra donc trouver un équilibre structurel acceptable par tous. Des travaux sont actuellement menés dans le cadre de la commission des finances de la MGP et du Forum métropolitain du Grand Paris, mais aussi par une mission parlementaire. Nous soutenons ces démarches qui doivent nous permettre de défendre nos intérêts et d'entrevoir d'autres perspectives pour 2018 et les années suivantes.

#### **M. BERGER (LR-DVD)**

Je voudrais revenir sur la lettre que nous vous avons adressée sur un sujet connexe au budget, avec sept autres collègues présidents de territoire. Sans déposer d'amendement, nous souhaitons qu'un dialogue s'instaure sur

la question de la DSIT qui a un impact budgétaire, mais que nous pourrions intégrer dans le cadre d'une décision modificative. L'année dernière, nous avons décidé de fixer ce taux sur le surplus de CVAE à 30 %, alors que la loi le permet entre 10 et 50 %. Seulement pour cette année, nous vous demandons donc de passer à 50 % puisque la Métropole en a la possibilité, en prenant sur le Fonds d'investissement métropolitain qui a distribué 6 millions d'euros l'année dernière et doit passer cette année à 27 millions d'euros. Une partie de celui-ci permettrait donc d'alimenter davantage la DSIT. J'espère que vous accepterez cette réunion avec les autres présidents de territoire, avant l'examen de la DSIT et de la décision modificative lors d'une prochaine séance. Je vous en remercie par avance.

**M. le Président**

Je souscris bien volontiers à ta position très constructive. Je ne connais pas les limites de l'exercice budgétaire. Gilles CARREZ est notre expert en la matière et j'ai confiance en ce qu'il nous prépare avec son équipe. La Métropole est une intercommunalité. Nous sommes là pour les communes et pour les maires. Il est extrêmement compliqué de refuser des subventions au titre du FIM, qui doivent vous aider à avoir des leviers d'investissement, et de donner en même temps des subventions supplémentaires aux territoires. C'est un système de vase communicant. Ce qui est donné aux uns ne peut pas être donné aux autres. Nous ne pouvons pas réduire les AC des communes, puisque nous nous sommes engagés à garantir la neutralité budgétaire. Je suis tout à fait d'accord pour créer un groupe de travail spécifique au sein de la commission des finances, pour que les personnes souhaitant y participer puissent nous faire des propositions. Le président de la commission des finances pourra organiser cela avec le vice-président. Il s'agirait d'agir le plus rapidement possible en vue de préparer les éléments pour le dernier trimestre.

**M. BERGER (LR-DVD)**

Ce n'est pas exactement notre demande. Nous ne souhaitons pas un groupe de travail au sein de la commission des finances, mais nous souhaitons vous rencontrer avec les autres présidents de territoire pour discuter de ce sujet avec vous. La commission des finances pourra ensuite travailler. Le vice-président est le bienvenu.

**M. le Président**

Je suis d'accord, mais avec le président de la commission des finances et le vice-président chargé des finances.  
M. BRAOUEZEC.

**M. BRAOUEZEC (FdG)**

Dans ton argument, Patrick, tu essaies de mettre en opposition les communes et les territoires. La proposition est très précise, elle vaut pour cette année. Étant donné que nous passerons de 6 à 28 millions d'euros, il n'y a pas de conséquence au niveau des compensations au niveau communal, mais cela permettra aux territoires qui souffrent énormément au niveau financier d'avoir un peu d'oxygène. Il n'est pas juste d'opposer les territoires et les communes comme tu l'as fait, en disant que l'on donnerait moins aux communes si l'on donnait plus aux territoires.

**M. le Président**

Je ne veux pas ouvrir le débat, j'accepte la demande de Jean-Didier. Patrick, tu as un raccourci un peu rapide. Tu ne dois pas contester le système des vases communicants. Nous ne pouvons pas donner aux uns ce que nous donnons aux autres et les mêmes communes constituent à la fois la Métropole et les territoires. Nous devons donc discuter des propositions intelligentes que vous nous ferez. Nous avons près de 30 millions d'euros de demandes de subventions et nous ne disposons pas de cette somme.

Tous les maires n'ont pas immédiatement réagi à ma lettre, vous informant que vous pouviez demander des subventions. Ensuite, il a fallu cadrer ces demandes de subventions avec les compétences de la Métropole et nombre d'entre elles n'ont pas pu être satisfaites, car elles ne correspondaient pas avec ces compétences. Maintenant, cela va mieux et plus vite, mais nous arrivons aux limites de ce que nous pouvons donner. Je souhaite que la réunion demandée par Jean-Didier se tienne rapidement, pour que nous discutions de notre façon de nous organiser. Merci de ces propositions constructives. Nous procédons maintenant au vote à main levée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **Ressources humaines**

10. Mise en œuvre de la monétisation des jours de congé déposés dans un compte épargne-temps

**M. le Président**

Conformément à la loi, ce compte épargne-temps (CET) peut contenir jusqu'à 60 jours. Je vous propose de l'adopter en tant que tel. Quelqu'un s'oppose ou s'abstient ?

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

11. Modification de la délibération CM2016/09/33 relative à la mise en place d'une gratification horaire pour stage

**M. le Président**

La Métropole accueille des étudiants pour des stages intégrés dans leur cursus pédagogique, dans la limite de 30 mois par an. Nous proposons le volume annuel de ces dispositifs à 80 mois afin de recruter de nombreux stagiaires, autant que possible. Mme PREMEL.

**Mme PREMEL (FdG)**

Les stages sont un cursus essentiel dans le champ de l'apprentissage et de l'université. Je suis heureuse que la Métropole prenne toute sa part dans ce processus. Nous voterons donc cette délibération.

Bien que les stages relèvent d'un processus de formation qui apporte aux stagiaires des connaissances, des compétences et des capacités à exercer une activité, ils ne remplacent pas les salariés et ils n'ont donc pas les obligations de production de ces derniers. Dans sa phase actuelle de montée en puissance et de transition, nous comprenons que la Métropole ait besoin de rechercher et de dessiner l'organisation la plus efficace. Dans cet ajustement, les stages peuvent avoir un apport certain. De plus, il est logique que le volume annuel de stages se rapporte au développement de l'action de la Métropole. Passer de 30 à 80 mois me semble correspondre à cette réalité.

En contrepartie, nous devons assurer l'accueil et le suivi des stagiaires, notamment par la désignation d'une équipe tutorale qui devra guider et conseiller l'étudiant. Nous devons participer à faire reculer la situation souvent difficile de précarité que connaissent de nombreux étudiants et jeunes diplômés. Enfin, il nous

paraîtrait sage de faire le bilan de ce dispositif dans un an, pour voir comment la Métropole a assumé sa responsabilité et quelles leçons nous tirerons de ces stages, en vue de notre propre organisation.

#### **M. le Président**

Je souhaitais simplement proposer d'augmenter le volume possible pour les étudiants, car nous sommes contactés par des universités. Les mairies pratiquent de la même façon que la Métropole. Les équipes tutorales existent et, à ce titre, nous respectons la loi.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### 12. Modification du tableau des emplois

#### **M. le Président**

Nous souhaitons porter l'effectif global de nos agents de 45 à 48 postes budgétaires de façon provisoire. Il est proposé de porter de 3 à 9 mois la possibilité de recrutement, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour lequel nous avons besoin d'une certaine souplesse à hauteur de 3 postes budgétaires.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **Vœu**

#### **M. le Président**

Un vœu est déposé par les groupes Front de Gauche et Ecologistes et citoyens, relatif à la mise en place de l'encadrement des loyers dans la Métropole du Grand Paris. Gala BRIDIER le défend pour les deux groupes.

#### **Mme BRIDIER (EC)**

Dans la phase d'élaboration du Plan métropolitain d'habitat et d'hébergement (PMHH), ce vœu relatif à l'encadrement des loyers vise à alimenter la réflexion, le débat et l'action au niveau municipal, en amont de notre PMHH qui prendra probablement effet au-delà de notre mandature. Les prix des loyers ne cessent d'augmenter en Île-de-France et particulièrement dans la zone dense de notre Métropole. Entre 2006 et 2013, les loyers au mètre carré dans le parc libre ont augmenté deux fois plus vite que l'inflation, atteignant des niveaux très élevés.

Cette situation d'augmentation des prix des loyers a des effets concrets sur les budgets des ménages métropolitains du parc privé, dont certains sont étouffés par le poids du logement dans leur budget. Les taux d'effort nets des ménages dans le secteur libre s'élèvent à 23 % et 29 % en intégrant l'ensemble des charges, dépenses d'énergie... À Paris, les niveaux de référence ont été établis sur les prix du marché. En un an et demi, l'encadrement des loyers a contenu la hausse des dernières années, avec une baisse moyenne de 500 euros par an.

Malgré les annonces de la Ministre du Logement concernant l'application de l'encadrement des loyers sur tout notre territoire métropolitain en juin 2016 et la confirmation du Conseil d'État de ce mois, l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne attend encore son agrément par le préfet et collecte des données



suffisantes afin d'élaborer les niveaux de loyer de référence sur l'ensemble de notre territoire. Notre vœu vise à émettre un avis favorable à la démarche de l'encadrement des loyers, afin que l'OLAP puisse affiner son travail en lien avec les communes et les maires. À terme, il conviendra peut-être que la Métropole accompagne financièrement l'application de l'encadrement des loyers et la sensibilisation du grand public, comme nous l'avons fait à Paris.

**M. le Président**

Olivier KLEIN, Ivan ITZKOVITCH et Eric CESARI.

**M. KLEIN (PS-DVG)**

Le groupe socialiste et divers gauche souhaite s'associer à ce vœu sur la mise en place de l'encadrement des loyers dans la Métropole du Grand Paris. Les logements, rares dans notre métropole, ont des conséquences sur un renchérissement du prix. La mise en place de cet encadrement à Paris ou à Lille a montré leurs effets. Nous croyons utile pour la Métropole que la loi ALUR, qui est importante, soit appliquée dans son intégralité et particulièrement sur l'encadrement du loyer pour que les plus modestes puissent se loger, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

**M. ITZKOVITCH (UDI-UC)**

Le groupe UDI note que le bilan n'a pas été fait et que le manque de certaines données ne permet pas de prendre du recul et de bonnes décisions avec des chiffres fiables. La baisse des loyers a également eu lieu dans les zones non encadrées par ce dispositif. Il est donc nécessaire d'avoir un bilan plus objectif pour pouvoir se prononcer. En encadrant les loyers, nous prenons le risque de réduire notablement la rentabilité de l'investissement locatif en décourageant les investisseurs et en réduisant substantiellement les opérations de construction, l'offre locative et l'emploi. Dans la plupart des cas, la rentabilité locative est indispensable pour compenser les risques, notamment ceux de vacance de location et de loyers impayés. Enfin, nous pouvons nous attendre à des conséquences néfastes au niveau de l'entretien des logements. Cela risquerait d'impacter les opérations de rénovation et de réhabilitation du parc privé, dès lors que les bailleurs ne verraient pas de raison de poursuivre des efforts d'investissement en cas de dépréciation contrainte de la rentabilité locative de leur bien. Enfin, nous estimons nécessaire d'assurer la fluidité du marché en menant une politique de l'offre encourageante, efficace et équilibrée. Nous croyons en la possibilité de réaliser un travail partenarial important avec l'ensemble des acteurs du secteur (promoteurs, bailleurs, etc.) à travers différents projets en cours et à venir de la compétence de la MGP. Nous rejetons le vœu et proposons plutôt de concentrer nos efforts en matière d'habitat, notamment sur l'élaboration par notre Métropole du PMHH.

**M. CESARI (LR-DVD)**

Au nom du groupe républicain et divers droite, je demande le rejet de ce vœu. Je ne suis pas certain que l'encadrement des loyers soit la réponse la plus efficace pour traiter le problème de la pénurie de logements sur Paris. Le rôle de la Métropole du Grand Paris n'est pas d'appliquer, de faire respecter ou de développer la loi ALUR.

J'attire l'attention des autres groupes sur le fait que nous sommes dans une intercommunalité et dans une gouvernance partagée et non dans une assemblée classique de type politique avec une opposition et une majorité. Je souhaiterais que les débats de nature politique ne perturbent pas notre traitement de la démarche métropolitaine. Les vœux politiques ont leur place au Conseil régional et à la Ville de Paris. Je fais remarquer que le groupe Républicains et Divers droite aurait pu faire passer des vœux à de multiples occasions,

notamment sur la gouvernance de la Ville de Paris et il ne l'a jamais fait. J'aimerais que nous en restions à une démarche plus liée à notre intercommunalité.

#### **M. le Président**

Nous passons au vote de ce vœu. J'admets que vos aspirations correspondent à vos valeurs politiques, mais elles ne doivent pas s'exprimer dans cet hémicycle si elles ne sont pas liées à la compétence de la Métropole.

Nous ne sommes pas compétents dans l'application de la loi ALUR et votre demande est exclusivement de la responsabilité de l'État et du préfet. Votre vœu est déjà exaucé, puisque Mme COSSE a pris un arrêté le 29 juin 2016, qui élargit aux 412 communes d'Île-de-France, donc à la totalité de celles de la Métropole, la possibilité d'extension du dispositif d'encadrement des loyers. Votre demande a donc déjà été décidée par l'État. Selon l'article 17-1 de la loi ALUR concernant la responsabilité des décideurs en matière d'augmentation des loyers, *« dans ces zones, le représentant de l'État dans la région Île-de-France fixe chaque année par arrêté un loyer de référence, un loyer de référence majoré et un loyer de référence minoré exprimés par un prix au mètre carré de surface habitable par catégorie de logement et par secteur géographique »*.

J'aurais préféré que nos collègues retirent ce vœu, car, sur le plan du droit, il n'est pas fondé par rapport à notre compétence et il est déjà satisfait par un arrêté ministériel. Nous procédons à un vote public. Le vote est ouvert.

**Le vœu est rejeté avec 94 votes contre et 75 votes pour.**

### **3/ COMMUNICATIONS**

#### **M. le Président**

Une question orale est posée par Yves CONTASSOT. Elle n'appelle pas de débat.

#### **M. CONTASSOT (EC)**

*« Hausse du Pass Navigo de 70 à 73 euros en 2016, puis remise en cause annoncée de son tarif unique. Fin de la gratuité des transports publics en cas de pic de pollution. Augmentation dès la prochaine rentrée du forfait Imagin'R réservé aux scolaires, étudiants et apprentis d'Île-de-France âgés de 12 à 26 ans. Ce sont quelques exemples de la politique de transport menée par l'actuelle majorité du Conseil régional.*

*À court terme, ces mesures sont des coups durs financiers pour les Franciliens et pour les Grands Parisiens. À long terme, elles sont incompréhensibles dans un contexte où les transports sont responsables d'environ 25 % des émissions de CO2. Alors que la Métropole doit élaborer son plan climat, n'avons-nous pas là un obstacle supplémentaire à franchir ? Les transports collectifs et mobilités douces constituent une solution sociale et écologique et il est urgent d'y investir massivement. Au contraire, le Conseil régional décide d'augmenter les prix du Pass Navigo et de porter un coup à son principe de tarif unique.*

*Dans ce contexte préoccupant, le groupe Ecologistes et citoyens est inquiet. Notre adversaire commun doit être la pollution et la politique doit se décliner pour répondre à cet enjeu de santé publique. Par ailleurs, il nous semble que la construction d'une métropole plus égalitaire entre dans l'intérêt métropolitain à la définition duquel nous travaillons. Pour nous, la remise en cause du tarif unique va à l'encontre de la construction d'une*

*identité métropolitaine et de la réduction des inégalités territoriales. Cela donne toute légitimité à notre assemblée de s'exprimer sur le sujet, car nous subissons les conséquences de la compétence transport.*

*M. le Président, la pollution qui touche notre métropole attend des mesures volontaristes de la part des différentes institutions. Nous souhaitons réfléchir avec vous sur la manière dont notre métropole peut, en lien avec les institutions compétentes sur le sujet, s'engager dans des stratégies communes de promotion des transports en commun, comme elle a commencé à le faire pour le soutien au changement de véhicule. Alors que nous lançons notre plan climat-air-énergie métropolitain et que nous échangeons autour d'une métropole solidaire et inclusive, la fin du Pass Navigo à tarif unique ne comporte-t-elle pas le risque d'enrayer la dynamique de sentiment d'appartenance à la Métropole du Grand Paris ? Ne pensez-vous pas que notre volonté commune de réduction des inégalités territoriales pourrait être mise à mal par la fin de la libre circulation au même tarif sur le territoire de la Métropole ? »*

**M. le Président**

Merci. Je ne veux pas ouvrir une polémique sur une compétence qui n'est pas la nôtre. Je comprends vos arguments, mais mon rôle de Président est de faire respecter les compétences de la Métropole et nous n'avons ni celle des transports ni celle de la tarification. Vos propos seront peut-être entendus par la Présidente de la Région. En revanche, je suis d'accord pour envisager les effets collatéraux de ce que vous avez évoqué, dans le cadre du PCAEM et des discussions avec M. GUIRAUD et M. BREUILLER responsables de ces secteurs. Merci, M. CONTASSOT.

Nous avons terminé. Merci à toutes et à tous. Merci pour votre enthousiasme à voter à l'unanimité la quasi-totalité de nos délibérations.

*Le président lève la séance à 11 heures 32.*